



Bulletin d'information de la commune de Montagne
Directeur de publication : Pierre YERLES, Maire / Rédacteur en chef : Commission information

Bulletin n° 4
Ne pas jeter sur la voie publique

Commune
de
Montagne



Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 4 novembre 2014

Ne pouvaient être présents : MARTINERIE Jacques, GREGOIRE Marie-Cécile, DOMINIQUE Mélissa et BURGAUD Monique.



Demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais formulée par les communes de FRONTENAC et LISTRAC DE DUREZE : le Conseil Municipal ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par les communes de FRONTENAC et LISTRAC DE DUREZE.



Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation : considérant l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation, compte tenu de l'augmentation (source INSEE) du nombre de logements vacants qui est passé de 85 en 2006 à 129 en 2011 et considérant qu'il est nécessaire d'inciter les propriétaires à louer ou à vendre ces logements vacants, le Conseil Municipal DECIDE, à compter du 1er janvier 2016, d'assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation et CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



Autorisation signature bail administratif (location ancien presbytère partie gauche) entre la commune de Montagne et la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais : suite à la demande de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail administratif avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais relatif à la location de la partie gauche de l'ancien presbytère, à compter du 1er décembre 2014 et pour un loyer mensuel d'un montant de six cents euros (600,00 €).



Projet de réalisation d'une résidence locative neuve de 10 maisons avec garage : considérant la délibération D-2014-44 portant sur le projet de réalisation d'une résidence locative neuve par SOLIANCE HABITAT sur les parcelles communales cadastrées AS n° 27, AS n° 28 et parties de AS n° 123 et AS n° 127, de 10 maisons, le Conseil Municipal, DONNE son accord pour l'acquisition par SOLIANCE HABITAT, au prix de 10,00 € le m² constructible, pour un terrain bâti d'une superficie approximative de 3.286 m², à détacher d'un total de 5.417 m², appartenant à la commune de Montagne.



Modification tarifs de garderie périscolaire : considérant qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs de ce service, et notamment appliquer un tarif prohibitif après 18h15 (fin du service) pour inciter les parents d'élèves à respecter les horaires de la garderie périscolaire, le Conseil Municipal, **DONNE SON ACCORD** pour appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2015, au service de garderie périscolaire un tarif établi comme suit :

| TARIFS par enfant | Tarif 1 enfant | Tarif 2 enfants | Tarif 3 enfants | Tarif 4 enfants |
|----------------------|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| MATIN | | | | |
| de 7 h 30 à 8 h 00 | 0,18 € | 0,28 € | 0,35 € | 0,36 € |
| de 8 h 00 à 8 h 30 | 0,18 € | 0,28 € | 0,35 € | 0,36 € |
| SOIR | | | | |
| de 16 h 30 à 17 h 00 | GRATUIT / Temps d'Activité Périscolaire (T.A.P.) | | | |
| de 17 h 00 à 17 h 30 | | | | |
| de 17 h 30 à 18 h 00 | 0,34 € | 0,54 € | 0,68 € | 0,70 € |
| de 18 h 00 à 18 h 15 | 0,34 € | 0,54 € | 0,68 € | 0,70 € |
| de 18 h 15 à 18 h 30 | 15,00 € | 30,00 € | 45,00 € | 60,00 € |
| de 18 h 30 à 18 h 45 | 15,00 € | 30,00 € | 45,00 € | 60,00 € |
| de 18 h 45 à 19 h 00 | 15,00 € | 30,00 € | 45,00 € | 60,00 € |
| de 19 h 00 à 19 h 15 | 15,00 € | 30,00 € | 45,00 € | 60,00 € |



Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Equipement informatique de l'école publique : le Conseil Municipal SOLLICITE une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'équipement informatique de l'école publique selon le plan de financement suivant :

| Nature de la dépense : | Montant : |
|--|----------------------|
| 10 ordinateurs portables : | 5 200,00 € HT |
| Préparation et configuration : | 750,00 € HT |
| Total : | 5 950,00 € HT |
| Financement : | Montant : |
| D.E.T.R. (35 %) : | 2 082,00 € HT |
| Autofinancement commune - Fonds propres (75 %) : | 3 868,00 € HT |
| Total : | 5 950,00 € HT |
| <i>+ TVA (20,00 %) :</i> | <i>1 190,00 €</i> |



Décision Modificative n° 3 : le Conseil Municipal autorise les ouvertures de crédits ci-après :

| Intitulé | Augmentation des crédits |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Recettes de fonctionnement | + 21 427,00 € |
| Fonds Départemental Péréquation TP- | + 2 448,00 € |
| Droits d'enregistrement | + 18 979,00 € |
| Dépenses de fonctionnement | + 21 427,00 € |
| Terrains - 61521 | + 4 000,00 € |
| Bâtiments- 61522 | + 8 000,00 € |
| Matériel - 61551 | + 9 427,00 € |



Décision Modificative N°4 : le Conseil Municipal AUTORISE le virement de crédits ci-après :

| Intitulé | Augmentation de crédits | Diminution de crédits |
|------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Fournitures scolaires (6067) | 1 500,00 € | |
| Autres frais divers (6188) | | 1 500,00 € |



Autorisation d'ester en justice : considérant la requête en responsabilité déposée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par Me Thomas FERRANT, au nom de la SARL LABAT TRADITION BOULANGERIE, au motif que les travaux de rénovation du centre bourg de Montagne qui se sont déroulés entre le mois d'octobre 2012 et le mois de juin 2013 ont causé de nombreux préjudices, notamment économique à la requérante, cette dernière sollicitant l'indemnisation de l'intégralité de ses préjudices, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune de Montagne contre la SARL LABAT TRADITION BOULANGERIE auprès de toutes les juridictions par l'intermédiaire de Me Cyril CAZCARRA, Avocat.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Communauté de Communes
du Grand Saint-Emilionnais
Cultiver l'exception !

Ateliers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) organisés par la Communauté de Communes (C.D.C.) du Grand Saint-Emilionnais : sont chargés de représenter notre commune :

- Atelier sociologie, démographie et habitat le 13 novembre 2014 : Catherine HENRY
- Atelier état initial de l'environnement le 27 novembre 2014 : Jacques MARTINERIE
- Atelier urbanisme et patrimoine le jeudi 18 décembre 2014 : Alain LALOT
- Atelier économie et agriculture le 15 janvier 2015 : Pierre YERLES
- Atelier réseaux, équipement et transports le 12 février 2015 : Sandrine BOSC



La demande de subvention pour deux élèves du Collège Saint-Joseph de Libourne n'est pas accordée.



Bilan des Temps d'Activités Périscolaires : sur 93 élèves de primaire, 70 participent aux TAP (soit 75 %) et sur 58 élèves de maternelle, 38 participent aux TAP soit (65,50 %). La coordinatrice va reconstituer des groupes à chaque période, en essayant de faire permuter les enfants. Le coût total sur une année scolaire devrait s'élever à environ 12 000,00 € pour le personnel plus quelques centaines d'euros pour les fournitures.



L'inspectrice de l'Éducation Nationale a annoncé que le secteur de Lussac devrait prochainement sortir du Réseau de Réussite Scolaire (R.R.S.- ex Zone d'Éducation Prioritaire Z.E.P.), ce qui signifie moins d'aides particulières pour les écoles et le Collège mais surtout des effectifs en hausse dans les classes. L'école serait à la limite d'une fermeture de classe.



GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) : à compter du 1er janvier 2016, ce seront de nouvelles compétences pour les communes, accompagnées d'une nouvelle taxe.

M. CHOURY, Président des **Donneurs de sang du canton de Lussac**, remercie la municipalité pour la subvention communale et la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente AUSONE pour la collecte de sang annuelle.



Les dates du **Rallye automobile du Saint-Emilion** sont fixées aux 15, 16 et 17 mai 2015. Le sens du circuit sera, cette fois, inversé.



Les associations Le Lièvre et la Tortue et l'ASL Athlétisme remercient pour la subvention communale ainsi que la mise à disposition du personnel et du matériel lors de l'organisation du **semi-marathon** du 19 octobre dernier, où le record de participation a été battu avec 540 participants.



La famille TEUSTCH remercie la municipalité suite aux **condoléances** adressées lors du décès de Christiane TEUSTCH, ancienne institutrice à l'Ecole de Montagne.



Le départ du **Lady Prestige Tour** aura lieu le 14 juin prochain depuis Montagne.



Communauté de Communes
du Grand Saint-Emilionnais
Cultiver l'exception !

La CDC du Grand Saint-Emilionnais organisera, le mercredi 8 avril 2015, les **Assises du Tourisme à Montagne**.



Pôle Emploi organisera, le mercredi 18 mars 2015 de 9 h à 13 h, une **bourse de l'emploi saisonnier** à la salle polyvalente Ausone.



Le SMICVAL informe qu'une enquête sur le **baromètre de satisfaction** aura lieu sur la commune de Montagne. Les habitants pourront être contactés par téléphone par le Cabinet New Deal sur la qualité du service.



CIMETIERES La commune a reçu une demande d'administrés concernant l'**accès au cimetière de l'Eglise St Martin** pour les Fêtes de la Toussaint. Les personnes âgées, en raison de l'installation de la borne condamnant l'accès des véhicules à la place, ne peuvent plus accéder au cimetière en voiture pour transporter les pots de fleurs, etc... Dorénavant, la borne sera baissée et l'accès libre à cette période, bien que le même problème existe au cimetière de St Georges depuis fort longtemps, sans qu'il y ait eu une telle demande...



DIVERS En raison du centenaire de la Grande Guerre, la **cérémonie aux Monuments aux Morts du 11 novembre** se fera exceptionnellement aux trois monuments : à 10 h sur le site Parsac, à 10 h 30 sur le site de St Georges et enfin à 11 h sur celui de Montagne où les anciens combattants seront présents avec musique et véhicules anciens.

**Commune
de
Montagne**



**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 9 décembre 2014**

Ne pouvaient être présents : GERBER Annie, BOSCH Sandrine et PORTAUD Pierre.



CNP Assurances : Contrat d'assurance - Incapacité de travail : la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Le Conseil Municipal DECIDE de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.



Autorisation de recrutement d'agents occasionnels : considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel, notamment dans le cadre du prochain recensement de la population, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à engager par recrutement direct, en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3 - 2ème alinéa - de la loi du 26 janvier 1984 ;
- de charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.



Maîtrise d'œuvre pour la réfection des voiries dans le bourg (Routes Départementales 122 et 244 en agglomération) : considérant les travaux dans le cadre de la convention d'aménagement de bourg se terminant en 2015 et la nécessité de réaliser les revêtements sur les Routes Départementales n° 122 et 244, en agglomération dans le bourg, non prises en charge par le Conseil Général de la Gironde et ayant des contraintes techniques particulières, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accepter la proposition de la SARL CEDRA INGENIERIE.



Autorisation signature avenant n° 3 au bail commercial entre la Commune de Montagne et la SARL l'Ancien Presbytère : considérant la demande de baisse de loyer faite par M. et Mme SOURISSEAU, co-gérants de la SARL L'Ancien Presbytère, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire, à signer un avenant au bail commercial, signé en date du 1er mars 2005 et renouvelé en date du 4 mars 2014 entre la Commune de Montagne et la SARL L'Ancien Presbytère, fixant à compter du 1er janvier 2015 un loyer annuel de DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (10.800,00 €), soit un loyer mensuel de NEUF CENTS EUROS (900,00 €). Les autres articles du bail restant inchangés.

Décision Modificative n° 5 – Ouverture de crédits pour régularisation de l'actif sur exercice antérieur : le Conseil Municipal AUTORISE l'ouverture de crédits suivante :

| | |
|---|-------------|
| <u>Investissement - dépenses :</u> | |
| Article 21538 (H.O.) - Autres réseaux : | 12 400,88 € |
| <u>Investissement - recettes :</u> | |
| Article 21532 (H.O.) – Réseaux d'assainissement : | 12 400,88 € |

Augmentation de crédits « entretien de matériel roulant » : le Conseil Municipal AUTORISE l'augmentation de crédits suivante :

| | |
|--|-------------|
| <u>Fonctionnement - dépenses :</u> | |
| Article 61551 – Entretien matériel roulant : | 11 000,00 € |
| <u>Fonctionnement - recettes :</u> | |
| Article 752 – Revenus des immeubles : | 11 000,00 € |

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Communauté de Communes
du Grand Saint-Emilionnais
Cultiver l'exception !

Procès-Verbal de mise à disposition des locaux et des espaces verts de la commune de Montagne destinés au développement touristique de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais : considérant que la volonté des élus sur le territoire de la C.D.C. est de n'avoir qu'un seul office de tourisme, la fusion des offices de tourisme du Lussacais et de Sainte-Terre avec l'office de tourisme de Saint-Emilion sera effective au 1er janvier 2015. Les locaux utilisés dans le cadre du tourisme doivent être mis à disposition de la C.D.C. selon la loi, la compétence étant déléguée, d'où la signature d'un Procès Verbal de mise à disposition des locaux.



Le rapport d'opération de **fouilles archéologiques**, réalisées en 2013, est à disposition du public en Mairie. Une réunion d'information des Montagnais sera prévue pour exposer le travail réalisé par le bureau d'études ARCHEOSPHERE. Un passage du rapport (Volume 1 – Page 11) stipule : « *Les éléments mobiliers livrés par ces coffres se résument à une étoile en argent du XIIème siècle et d'une coquille Saint-Jacques. Le squelette de cette sépulture a été daté par radiocarbone. La datation obtenue (980-1035) en fait la plus ancienne tombe de pèlerin de Saint-Jacques connue dans le Sud-Ouest* ».



Les dates de l'**enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** (modification de la zone 2AU en 1AU, N et A) sont : du lundi 15 décembre 2014 au jeudi 15 janvier 2015. Les dates de permanence du commissaire enquêteur étant les suivantes : lundi 15 décembre 2014 de 14 h à 17 h, mardi 23 décembre 2014 de 9 h à 12 h et jeudi 15 janvier 2015 de 9 h à 12 h.

 Une lettre adressée par le Président du S.M.I.C.V.A.L. demande de rappeler aux professionnels de santé leur rôle d'information auprès de leurs patients sur les **filières d'élimination des déchets d'activités de soins**, ainsi que leur responsabilité pour l'élimination de leurs propres déchets. Quatorze plaintes sont actuellement en cours d'instruction pour empoisonnement et mise en danger de la vie d'autrui, les agents du S.M.I.C.V.A.L. triant les emballages issus du bac jaune sont régulièrement piqués en raison de la présence de seringues dans ces contenants destinés exclusivement aux déchets recyclables.

 Des courriers adressés par des riverains informent de **travaux réalisés par un viticulteur sur les carrières de Bertin**. Le responsable du service des carrières du Conseil Général de la Gironde a aussitôt été informé par la municipalité : une liste de bureaux d'études, agréés pour suivre des travaux sur carrières, a été fournie et transmise au viticulteur concerné.

 Un courrier adressé par le Président de l'Organisme de Gestion de Montagne-Saint Emilion informe que le Conseil d'Administration a voté un avis défavorable au devis proposé par le S.D.E.E.G. pour l'**harmonisation de l'éclairage** de l'immeuble leur appartenant avec les éclairages existants au motif d'un coût trop élevé. Une proposition à 3.000,00 € a été demandée. Si la demande ne pouvait aboutir, il est demandé que soit réinstallé l'éclairage à l'angle de la maison des vins tel qu'il était auparavant.

 La **commission de sécurité** de l'arrondissement de Libourne a donné un avis favorable à l'exploitation de la salle polyvalente Ausone.

 Isabelle PESQUIE-GEDAY, membre de l'organisation du **Lady Prestige Tour**, remercie la municipalité pour l'accueil reçu sur notre commune à l'occasion d'une réunion de travail.

 Les organisateurs du **pèlerinage VTT** remercient la commune pour le prêt du stade à l'occasion du départ de leur pèlerinage.

 Les dates des **élections des conseillers départementaux** ont été publiées au Journal Officiel : elles se dérouleront les dimanches 22 et 29 mars 2015.

 Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de Gironde (A.M.G.) en soutien de Daniel AMBLEVERT, Maire de Sainte Florence : « *Rappel des faits : en novembre 2011, le maire de Sainte Florence, petite commune de la vallée de la Dordogne, fait procéder, avec l'accord de son équipe syndicale, au curage de 5 km sur 6 d'un collecteur hydraulique destiné à drainer les eaux de ruissellement dans cette zone inondable. La période est propice, le drain étant à sec en cette saison. Au motif que les élus n'auraient pas respecté les règles d'autorisation en la matière, l'association « SEPANSO » intervient et Daniel AMBLEVERT est engagé dans une procédure judiciaire. L'action de curage est guidée par la simple application responsable du principe de précaution, qu'avaient sans doute loué les victimes des dernières inondations d'Ardèche et du centre sud de la France ou de tous autres sinistres. Relaxé par le Tribunal de Libourne au printemps dernier, le procureur engage une procédure en appel auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux. L'audience est fixée au 16 décembre 2014 à 14 heures, Place de la République à Bordeaux. Madame, Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir soutenir cette pétition de soutien à notre collègue, Maire de Sainte Florence. Gérard CESAR, Président du comité de soutien à Daniel AMBLEVERT.* »
Le Conseil Municipal est unanime pour soutenir Daniel AMBLEVERT.

 Des habitants de Goujon demandent l'installation d'un « **cédez-le-passage** » sur la Voie Communale n° 44 du village de Goujon pour des raisons de sécurité.

 Compte-rendu de la réunion du Syndicat d'Electrification du Fronsadais : les **renforcements des transformateurs** de Mirande (pour environ 27.000,00 €) et Bonneau (pour environ 23.000,00 €) ont été confirmés.



Il semblerait qu'à Fontmurée les **difficultés de pose en aérien d'une ligne électrique** ne soient pas résolues. Le sujet sera de nouveau abordé lors de la prochaine réunion du S.D.E.E.G.



Le S.D.E.E.G. informe que le **groupement d'achat** pour la fourniture de gaz mis en place par ses soins, avec les autres départements Aquitains, sera étendu à la fourniture d'électricité à compter de 2016.



Compte-rendu de la réunion avec le S.M.I.C.V.A.L., la S.I.T.A. et les responsables communaux pour la mise en place de la **collecte des ordures ménagères en porte à porte sur la « Voie Communale n° 47 du Vergnier » à la Veille des Landes** : si les travaux (coupe des arbres autorisée par Mme BERTIN, la propriétaire, et renforcement du terrain pour que le camion de collecte puisse manœuvrer) à la charge de la commune sont effectués, la collecte pourra démarrer le vendredi 2 janvier 2015.



Il a été demandé que la **salle utilisée pour les réunions** en rez-de-chaussée, Place Saint-Martin, soit rénovée : peintures à refaire et mise en place de tables propres.



Une nouvelle tentative de cambriolage au **club-house du football** a été perpétrée. Concernant les installations sportives, des menaces ont été proférées par un parent de petit footballeur envers le rédacteur de la mairie, en raison de l'interdiction du maire d'utiliser les installations jusqu'à la date de passage de la commission de sécurité. Il est dorénavant entendu que les dégradations sur les biens municipaux seront réglées par les associations responsables.



Il n'a pas été donné suite à la **demande d'utilisation de nos installations sportives** par le club de football de Libourne. Un projet de fusion entre les deux clubs de Libourne et de Saint Emilion a été évoqué bien qu'il n'en ait jamais été question lors des réunions de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais.



Des actions ont été menées par les enseignants, les parents d'élèves et les élus pour manifester leur **mécontentement de faire sortir le Lussacais du dispositif Réseau de Réussite Scolaire (R.R.S.)**. Le collège et les écoles du Lussacais étant concernés par cette mesure.

AVIS DIVERS



Ramassage des encombrants : strictement réservé aux personnes ne possédant pas de véhicule adapté et/ou à mobilité réduite, ferraille et encombrants seront collectés par les services municipaux à la date du **jeudi 15 janvier 2015**. Il est demandé de se faire inscrire au secrétariat de mairie au plus tard le mardi 13 janvier et de sortir les encombrants la veille au soir de la collecte.



Recensement de la population : en partenariat étroit avec la commune, l'INSEE organise un nouveau recensement à Montagne. Cette enquête est une photographie du territoire qui reflète fidèlement les réalités pour mieux s'adapter aux besoins de la population à travers notamment les infrastructures et les équipements. Vos réponses sont confidentielles mais essentielles à la qualité des résultats. Quatre agents recenseurs de Montagne bénéficieront d'une formation réalisée par l'INSEE et recueilleront toutes les données. Du 15 janvier et jusqu'au 14 février 2015, les Montagnais vont recevoir, à leur domicile, la visite d'un agent recenseur muni d'un questionnaire à remplir. Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement recensé et une notice d'information. L'agent recenseur se présentera avec une carte tricolore comportant sa photo, tamponnée par la mairie et signée par Monsieur le Maire. Désormais, vous pourrez directement remplir ces documents en ligne sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr : plus pratique, plus rapide et plus simple, cette solution est vivement conseillée.

Cependant, vous aurez toujours la possibilité de remettre les questionnaires à l'agent recenseur, ou de les retourner à la mairie ou à l'INSEE dans les plus brefs délais. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 05.57.55.21.00.



Nouveau à Montagne (1) : Taille de Pierre & Maçonnerie traditionnelle - Florent BALLU - Bourg Saint-Georges
Contact : fl.ballu@gmail.com / 06.31.90.23.42



Nouveau à Montagne (2) : Soins du visage, du corps, épilation, beauté des mains, des pieds - Emilie Esthétique à domicile
Contact : www.emilie-esthetique.com / emilie-esthetique@outlook.fr / 06.78.54.09.06

DATES A RETENIR

JANVIER 2015



LOTOS

Dimanche 4 janvier : Trois Romanes

Samedi 31 janvier : Amicale des chasseurs Lussacais

MANIFESTATIONS

Samedi 17 janvier : Soirée des Voeux

Samedi 24 janvier : Soirée bœuf organisée par la Confrérie des vignerons